

**Assemblée Générale de la CCI de région Bretagne
du 17 avril 2013**

**Consultation du Comité de bassin
Loire-Bretagne sur l'avenir de l'eau et des milieux aquatiques**

Sensibilisées aux questions environnementales et engagées en faveur du développement durable, les CCI de Bretagne partagent dans leur ensemble les questions importantes pour la gestion de l'eau de 2016 à 2021 dans le Bassin Loire-Bretagne.

Elles rappellent à ce titre, que la mise en œuvre de pratiques de gestion respectueuses de la ressource en eau par les entreprises (Cf. Guide de la gestion de l'eau en entreprise), en répondant au double enjeu de performance économique et de maîtrise environnementale, constitue un facteur indéniable de l'attractivité de notre territoire.

Néanmoins, **la CCI Bretagne, réunie en Assemblée générale le 17 avril 2013, regrette une insuffisante prise en compte des besoins des entreprises et souhaite formuler deux remarques liminaires et trois réserves :**

Premièrement, la CCI Bretagne insiste sur l'importance, pour l'efficacité de l'activité économique bretonne et l'attractivité des territoires, **que les entreprises bretonnes puissent disposer des ressources en eau nécessaires à leur production et à leur développement, tant en volume, qu'en qualité et à prix compétitif afin de continuer à générer emplois et richesse.**

Deuxièmement elle rappelle sa **mobilisation pour sensibiliser et accompagner les entreprises dans leurs pratiques environnementales, notamment en matière de maîtrise de la consommation, de préservation, et de qualité de la ressource en eau.** Les exemples sont multiples à l'instar de l'utilisation de la moyenne pression pour les activités de lavage, qui permet de réduire les volumes mis en jeu. De la même façon, certaines entreprises mettent en œuvre des traitements permettant de réutiliser les eaux épurées en sortie de traitement ; d'autres installent une cuve de récupération d'eaux de pluie, qui fera office de rétention d'eau pendant les gros orages et participera à la limitation des inondations.

Plus spécifiquement et au regard des grands enjeux soumis à la consultation dans le but d'orienter l'élaboration du prochain SDAGE 2016-2021, la CCI Bretagne pointe 3 réserves :

- Elle souhaite alerter les acteurs de l'eau sur la **difficulté d'appropriation par les entreprises d'une réglementation en perpétuelle évolution au fur et à mesure que la connaissance progresse. L'évolution des process de production** générée par cette réglementation est à ce titre particulièrement impactante pour l'entreprise.

En effet, la réglementation relative à l'eau est difficilement lisible et appropriable par des chefs d'entreprises non spécialistes du sujet. En outre cette réglementation est mouvante à mesure que de nouveaux indicateurs viennent impacter l'évaluation de la qualité de l'eau. Alors que des efforts considérables ont été réalisés en matière de maîtrise de la consommation mais aussi de préservation de la ressource¹, contribuant à la diminution significative des rejets, il est permis de s'interroger sur les résultats et projections toujours plus alarmistes générant des mesures toujours plus contraignantes.

- Par ailleurs, **l'introduction de normes contraignantes**, par la restriction des usages de l'eau qu'elles entraînent, **constitue un frein réel aux capacités de développement des entreprises menaçant par la même la pérennité du tissu industriel local breton.**

La CCI Bretagne souhaite qu'un équilibre puisse être trouvé entre protection des milieux aquatiques et satisfaction des usages industriels et que l'édiction de nouvelles mesures prenne en compte les dommages induits portés à l'activité économique et au maintien de l'emploi en Bretagne.

- Enfin, dans le contexte économique dégradé que connaissent les entreprises, la CCI Bretagne attend que soit **mieux évalué l'impact financier du prochain programme de mesures pour les entreprises** (Cf. notamment en termes d'investissements à programmer pour la prévention, le traitement, etc...). Il nous semble à ce sujet que les évaluations économiques devront être envisagées très en amont de la prochaine programmation SDAGE et de façon structurée et pertinente.

¹ L'Industrie est le secteur qui a fourni le plus d'efforts durant les deux décennies passées, l'Agence de l'Eau note ainsi une réduction des rejets polluants de plus de 20% sur les dix dernières années.